ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mars 2018

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 765)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º 27

présenté par

M. Corbière, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, Mme Ressiguier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 2

RAPPORT ANNEXÉ

À la fin de la dernière phrase de l'alinéa 37, substituer aux mots :

« continuera de se fonder sur la posture permanente des deux composantes océanique et aéroportée, renouvelées et modernisées »

les mots:

« se fondera sur la posture permanente d'une composante océanique, modernisée et renouvelée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La dissuasion nucléaire repose sur l'existence de deux composantes. Toutefois des débats existent parmi les spécialistes quant à la pertinence de disposer de ces deux composantes.

Le rôle de la composante aéroportée est notamment régulièrement remis en question. Ses partisans soulignent qu'elle est d'emploi plus souple et plus dissuasive dans la mesure où elle est plus visible et participe à un « dialogue de dissuasion ». Ce concept est particulièrement spécieux. Il couvre flatteusement une autre réalité : l'escalade. Or celle-ci est contradictoire avec la notion de dissuasion qui repose davantage sur l'incertitude que sur la possibilité d'une réaction graduée. Le spectre de cette réaction graduée élargit plutôt les risques d'accident qu'il ne minimise la possibilité d'une confrontation effective.

ART. 2

En outre, si la tenue de la posture permanente de dissuasion implique des investissements constants, il n'y a pas de consensus pour dire que des dépenses de modernisation et de renouvellement doivent être engagées urgemment pour toutes les composantes. Cet amendement vise donc à différer les dépenses non-nécessaires à la tenue de la posture permanente de défense afin qu'un véritable débat puisse avoir lieu.